

10/03/2010

L'INTERSYNDICALE OBTIENT RÉPARATION POUR TOUT L'ENCADREMENT

1° Le DPM Maîtrise est porté de 83,94 € à **150 €**, soit une augmentation de **7,72 points**, à partir du 1^{er} mars 2010, de plus il est indexé sur l'année en cours et non sur l'année N-1.

Au premier juillet 2010 il sera de : **150,75€** au premier novembre il sera de **151,2 €,€**

2° Un DPM est créé pour la catégorie haute Maîtrise il sera de **65 €**, (+ 7,60 points) il aura les mêmes indexations que le DPM Maîtrises.

3° Une prime identique au DPM est créée pour les cadres d'une valeur de **65€**, (+ 7,60 points) avec les mêmes augmentations que le DPM.

De plus, la gestion des emplois et des compétences fera l'objet d'un examen sur 2010 (catégories Maîtrises et hautes Maîtrises).

Le fait d'avoir rempli majoritairement les intentions de grève a porté ses fruits, sans une grande mobilisation de toutes les Maîtrises, la Direction ne lâchait rien. Cette avancée a été obtenue sans faire perdre 1 centime aux catégories de Maîtrises.

Nous vous remercions de nous avoir fait confiance.

Donnez nous vote avis sur l'email du site, un petit clic nous fera plaisir.